

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES  
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Direction générale de l'aménagement,  
du logement et de la nature*

**Arrêté du 2 octobre 2009 modifiant l'arrêté du 15 février 2007 portant nomination à la commission chargée de rendre un avis motivé sur les demandes de reconnaissance de qualification à l'exercice de la profession de géomètre expert**

NOR : DEVU0922218A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, en date du 2 octobre 2009,

Au deuxième alinéa du paragraphe *a* de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 15 février 2007 portant nomination à la commission chargée de rendre un avis motivé sur les demandes de reconnaissance de qualification à l'exercice de la profession de géomètre expert, les mots « chef du bureau des masters de la direction générale de l'enseignement supérieur » sont remplacés par les mots suivants : « chef du département de l'architecture et de la qualité des formations de niveau master et doctorat à la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche » ;

Au troisième alinéa du paragraphe *a* de l'article 1<sup>er</sup> du même arrêté, les mots « Mlle Aurore Aubert, inspectrice des impôts » sont remplacés par les mots suivants : « Mlle Alexandra Trouslard, inspectrice des impôts ».